

Procès-verbal – Conseil d'Établissement – 29 novembre 2022

Début : 18h05 – Séance ordinaire en présentiel

Présents :

Membres de droit (circulaire 0732 du 21/06/2022) > la répartition des sièges au sein du Conseil d'établissement est la suivante :

4 sièges pour l'administration / 2 personnes présentes : **Mme Martin-Morel (SGA) – M. Kriegel (Provisur)**

3 sièges pour le personnel enseignant / 3 personnes présentes : **M. Duthil – Mme Lee - Mme Ferlay**

1 siège pour le personnel administratif et de service / 1 personne présente : **Mme Lafdal**

3 sièges pour les parents d'élèves / 3 personnes présentes : **Mme Blanquet - M. Roche - M. Clages** (Suppléant de Mme Jolivet)

1 siège pour les élèves : --- **sans objet** ---(école primaire essentiellement)

Membres siégeant à titre consultatif :

Mme Picault (COCAC adjointe et déléguée de l'AEFE en Allemagne)

Mme Kließ (CFE)* – M. Zeller (CFE)* - M. Loiseau (CFE) – Mme Raffin-Weinlein (CFE) – M. Maigné(CFE) - Mme Deppe-Prugnaud (Dir. Schulträger)

M. Bérenger-Boyeldieu (ACS) – Mme Bertrand (SG)

**présents en visioconférence*

Excusés :

M. Durrenberger (Covid)

Absents :

sans objet

QUORUM => il est fixé à **7 personnes sur 12 possibles au total.**

Présents > 9 personnes sont présentes, le quorum est donc atteint.

Désignation d'un/d'une secrétaire de séance (issu de l'Administration) et d'un/une secrétaire adjointe (choisi à tour de rôle parmi les représentants des parents et des personnels).

Secrétaire : M. Kriegel

Secrétaire adjoint : Mme Ferlay

.....

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 (visible en cliquant ici : [CR 22 06 22](#)) Sera affiché pendant 4 mois dans les locaux et visible dès le lendemain de l'adoption sur le site internet.

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

Remarques des représentants du personnel : concernant le point 6, il est préférable d'évoquer un « abattement » plutôt qu'une réduction.

3. Points sur la rentrée 2022 : structure, effectifs, recrutements. > M. Kriegel

Au 29 novembre 2022, l'école comptait 413 élèves. Ce chiffre est en constante évolution. Cela change chaque semaine... Un élève nous a quittés le 18/11 mais en même temps, nous avons eu cinq demandes d'inscription.

Un parent demande comment sont choisis les dossiers. Réponse de M. Kriegel : les enfants du réseau AEFÉ et de France sont prioritaires. Les dossiers sont départagés en tenant compte des fratries et de la date de demande d'inscription si nécessaire.

Un parent fait remarquer que la réponse de l'école est tardive (vers le mois d'avril). Réponse de M. Kriegel : l'école est toujours dans l'attente de la confirmation de

renouvellement d'inscriptions pour certaines familles (réponses tardives, décalés des employeurs sur un prolongement de contrat par exemple).

L'école est en bonne santé financière (Cf point 4) et l'équipe pédagogique est très stable. Nous enregistrons une nouvelle collègue en maternelle : Mme Bourgoïn ainsi qu'une nouvelle enseignante d'anglais, Mme Hetzner. Enfin, Mme Junghans est arrivée en allemand et en « Sachkunde ». Deux enseignantes remplaçantes sont mobilisées en cas d'absences de collègues : Mme Lelièvre et Mme Maraval.

Question d'un parent : Y a-t-il des remplaçants pour les professeurs d'allemand ? Réponse de Mme Deppe-Prugnaud : le recrutement d'un professeur remplaçant est très difficile malgré des annonces en ligne. Mais certains professeurs d'allemand à mi-temps font des remplacements.

En maternelle, deux contrats ont été revus à la hausse (+6h en tout) pour aider les 3 ATSEM des 3 classes et demi (la GS B ayant un effectif de 15 élèves).

Demandes des ATSEM et des enseignantes en maternelle : elles souhaiteraient une troisième ATSEM. Réponse de M. Kriegel : ce n'est pas possible à cause du plafond d'emploi. Mais les horaires des ATSEM ont été augmentés : 2 heures pour l'une et 4 heures pour l'autre.

Mme Deppe-Prugnaud intervient pour décrire la mise en place des ENI (Ecrans Numériques Interactifs) qui ont été déployés dans toutes les salles et indique à l'assemblée que l'installation de la fibre est imminente.

Avancées :

- ➔ WIFI dans toute l'école.
- ➔ ENI dans toutes les salles de classe.
- ➔ Le réseau ADSL rencontre des problèmes de connexion. La fibre va être installée (Entreprise Colt).
- ➔ Il y aura un téléphone centralisé avec des lignes dédiées.
- ➔ Travaux d'installation à partir du printemps. Tout sera opérationnel pour la rentrée 2023.

4. Présentation du budget 2023 et du « Budget Rectificatif-2 » de 2022 > Mme BERTRAND (SG de Francfort et Berlin)

Les documents présentés par la SG ont été envoyés le 06-12-2022 à posteriori aux membres du CE.

Lien de téléchargement :

<https://cloud.fg-berlin.eu/index.php/s/XqkKAWxLzmeLsgX>

Les représentants des parents et des personnels demandent un envoi en amont des CE. M. Kriegel indique que la requête est légitime et que la Direction veillera à ce que cela soit le cas. L'arrivée en poste en septembre de Mme Bertrand explique en partie ce retard.

M. Zeller demande si la hausse de 3% est équilibrée par l'augmentation des effectifs. Mme Bertrand répond par l'affirmative à cette question.

Lycée Français / Französisches Gymnasium, Derfflingerstr. 7, 10785 Berlin
Secrétariat français : Tél. +49(0)30/25.75.89.51, Fax +49(0)30/25.75.89.55,
e-mail : secretariat.aridy@fg-berlin.eu site : www.fg-berlin.eu

Ce budget 2023 devant être voté, le président de séance demande l'avis des membres :

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

Il en va de même pour le BR-2 de 2022 :

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

5. Droits de première inscription – rentrée de septembre 2023.

Actuellement les droits de première inscription sont figés à 102 euros pour le 1^{er} enfant et 52 à partir du deuxième. Ces tarifs n'ont pas évolué depuis 7 ans.

Or l'établissement est confronté à des familles qui se préinscrivent, souvent dans plusieurs établissements puis finalement ne donnent pas suite.

A l'instar d'autres établissements (Francfort: 300€ - Munich: 630€ - Hambourg: 550€ dont 200€ non remboursables - Varsovie : 740 euros - Düsseldorf. 800€ - Bruxelles 1200 euros –...& autres à Berlin > British school 2750€ non remboursables - Berlin Cosmopolitan school: 2600€...), la Direction va proposer à l'AEFE une augmentation de ces frais.

Par ailleurs, le tarif des écoles privées voisines est largement plus élevé que celui de l'école Voltaire et de manière générale la moyenne des établissements du réseau en ZECO est de 500 euros pour ces mêmes frais.

Conséquences :

- Passage de 102 à 400 euros par enfant pour les DPI du premier enfant et 200 euros pour les enfants suivants.

Le président de séance précise qu'une inscription devient définitive lorsque les DPI (Droits de Première Inscriptions) sont payés.

Il existe toujours la possibilité pour les ressortissants français de faire appel à la commission des bourses pour ces frais.

Questions des parents : Est-ce que les DPI sont rendues aux familles s'ils ne viennent pas à l'école ?

Réponse de la direction : Non, les droits de pré-inscription ne sont pas remboursés.

Il faut penser que ces démarches ont un coût administratif qu'il faut couvrir.

Si les DPI étaient augmentés, cela ferait certainement réfléchir les familles.

Propositions des parents : Imposer un temps très court aux familles pour valider l'inscription plutôt que d'augmenter les DPI.

Vote pour avis :

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 1	ABSTENTION : 6	POUR : 2

6. Evolution du point indiciaire sur les grilles de salaires des personnels de droit local.

Comme chaque année, le chef d'établissement est tenu de transmettre à la Direction Administrative et Financière de l'AEFE la proposition de l'évolution (ou non) du point d'indice.

Ainsi en au 1^{er} janvier 2022 le point est passé de 7,25 euros à 7,43 euros : +2.48%

Les représentants du personnel demandent une revalorisation de 10%. Cette requête est argumentée par une inflation supérieure à 10% selon leurs sources mais aussi liée à la hausse des produits alimentaires et des prix de l'énergie.

En réponse, deux mesures phares de la Direction seront proposées :

- Proposition à l'AEFE : augmentation des salaires de personnels de droit local de **+ 3%** soit un passage du point indiciaire de 7,43 euros à **7,65 euros** au 1^{er} janvier 2023.
- Une prime exceptionnel de **1500 euros** pour tous les personnels de droit local à temps plein (enseignant / personnel administratif et de service) versée en deux fois en 2023. Cette prime est nette d'impôt et de cotisations : elle correspond à la « prime inflation » pour laquelle le gouvernement allemand a lancé une incitation forte pour les entreprises allemandes.

Cela représente plus de 173 000 euros de dépenses supplémentaires dans un établissement où plus de 80% des dépenses concernent la masse salariale.

Vote pour avis :

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 4	ABSTENTION : 3	POUR : 2

7. Projet immobilier de l'école Voltaire : point de situation.

Après une phase où la fin d'année scolaire dernière fut calme sur le sujet en raison d'incertitudes légales et liées au montage financier de ce projet. Depuis la rentrée de septembre 2022, les activités grâce au service immobilier de l'AEFE reprennent.

- Réponse du la BIM (= service immobilier de la ville de Berlin) auprès de l'avocate mandatée pour savoir si une extension est envisageable à l'endroit même du gymnase. La réponse est négative. Les fenêtres insérées dans la façade sont autorisées, même si elles n'apparaissent pas sur le cadastre. De fait, une extension et un agrandissement à cet endroit précis n'est donc pas possible.

- Mme Clothilde Chavy est la nouvelle recrutée à l'AEFE auprès de la responsable du service immobilier : elle accompagnera l'établissement dans toutes les étapes du processus.
- La question du financement reste au centre de nos préoccupations car pour les EGD (Etablissements en Gestion Directe), l'autofinancement reste de mise. L'AEFE y travaille d'arrache-pied, pour nous et les 70 autres EGD de la planète. Une mission du service immobilier devrait avoir lieu en janvier-février 2023.
- M. Kriegel explique qu'une réflexion sur une rénovation complète du Gymnase est en cours. Les besoins sont nécessaires au niveau du périscolaire, pour l'EPS, pour la tenue des réunions et des spectacles. La rénovation des cours de l'école doit être inclus dans ce projet.
- Mme Pradel, architecte programmatrice, avait évalué à 1,8 million d'euros la rénovation, thermique, phonique, sols, espaces de rangement du gymnase actuel.

8. Présentation des projets pédagogiques 2022/2023 et vote de la participation financière des familles > Mme Martin-Morel

L'école Voltaire est et demeure une école très dynamique, cela se reflète parfaitement dans la newsletter mensuelle où les projets sont détaillés. La newsletter est accessible depuis le site pour celles et ceux qui ne reçoivent pas les mails.

Mme Martin-Morel (SGA) présente les cinq projets à venir :

① Classes de la maternelle - 86 élèves pour 3 nuitées à Kötn - Thème sur les contes traditionnels. Projet de monter un spectacle à la fin de l'année. – coût maximum : 100,- €

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

② Classe : CM1A – 5 jours en classe verte en mer Baltique et 4 nuitées en avril 2023 – coût maximum : 250,- €

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

③ Classes : CE1A et CE1B – classe verte à Gussow sur le thème de l'eau en avril 2023 – coût maximum : 300,- €

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

④ Classes : CE1A & CPB – classe verte à Gussow sur le thème de l'eau en juin 2023 - coût maximum : 300,- €

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

⑤ Classe : 6V2 – séjour à Bruxelles durant 5 jours – coût maximum : 450,- €

Nombre de votants pour le point : 9		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 9

9. Points divers / questions diverses :

- Présentation par M. le chef d'établissement des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) des enseignants de l'école Voltaire et du lycée français :

Lien de téléchargement :

<https://cloud.fg-berlin.eu/index.php/s/L8Es7QHeDmwjze8>

- **Questions diverses de l'APE :**

<https://cloud.fg-berlin.eu/index.php/s/ajks46xb6NQyDRR>

- 1) Le périscolaire : les parents souhaiteraient la mise en place d'une « Ganzstagschule » avec notamment la mise en place d'une aide aux devoirs. Mme Deppe-Prugnaud précise que notre école a l'autorisation pour que les enfants restent à l'école l'après-midi puisqu'il y a classe.
- 2) Les frais de scolarité et dégressivité : une proposition de dates sera envoyée pour un groupe de travail.
- 3) Le « Hortgutschein » ou le « Kita Gutschein » pour payer une partie des frais de scolarité.
Les frais de scolarité sont déductibles des impôts. Les parents demandent qu'il y ait une mention « frais de garderie ».
- 4) Travaux de rénovation et d'agrandissement : cf point 7
- 5) ATSEM : cf point 3
- 6) ENT ONE : les parents demandent s'il serait possible aux enfants d'utiliser la plateforme pour communiquer entre eux. La direction va se renseigner.
- 7) M. Loiseau évoque le label « Schule ohne Rassismus ».

Clôture du CE à 21h30

Rédaction : M. Kriegel

Lycée Français / Französisches Gymnasium, Derfflingerstr. 7, 10785 Berlin
 Secrétariat français : Tél. +49(0)30/25.75.89.51, Fax +49(0)30/25.75.89.55,
 e-mail : secretariat.aridy@fg-berlin.eu site : www.fg-berlin.eu